



Autorisation d'occupation temporaire du domaine forestier et fixation de la redevance

Cette procédure permet de délivrer une autorisation d'occupation temporaire du domaine forestier à tout requérant, qu'il soit une personne physique ou morale, projetant de réaliser un projet d'investissement. Elle se conclut par la fixation d'une redevance d'occupation.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

<p>Certificat de propriété récent (moins de 3 mois) ou attestation justifiant la propriété du terrain ou contrat d'achat ou location du terrain ou compromis de vente</p> <p>Prix payé à la Conservation foncière : 100 MAD</p>	<p>Copie de la carte d'identité du gérant ou du porteur du projet. Passeport ou carte de séjour pour les étrangers</p>	<p>Délégation de pouvoirs du représentant de l'investisseur</p>
<p>Demande adressée au Président de la CRUI, précisant les actes et autorisations demandées</p>	<p>PV de la dernière réunion du CA ou de l'AG</p> <p>Prix payé au tribunal de commerce : 204 MAD</p>	<p>Extrait du RC actualisé</p> <p>Prix payé au tribunal de commerce : 204 MAD</p>
<p>Statut de la personne morale</p> <p>Prix payé au tribunal de commerce : 240 MAD</p>	<p>Carte auto-entrepreneur</p>	<p>Engagement de l'investisseur à respecter la réalisation de son projet dans les délais convenus</p>
<p>Plan de situation</p>	<p>Note de renseignement</p> <p>Prix payé à l'Agence Urbaine : variant de 200 à 600 MAD</p>	<p>Plan cadastral</p> <p>Prix payé au Cadastre : variant de 60 MAD/tirage à 115 MAD/tirage</p>
<p>Plaquette en fonction de la nature du projet</p>		

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre [espace investisseur personnel](#)



Quel est le référentiel juridique ?

1-Dahir n°1-19-18 du 13 Février 2019 (7 Joumada II 1440) portant promulgation de la loi 47-18 portant réforme des centres régionaux d'investissement et création des commissions régionales unifiées d'investissement (B.O. 6754 du 21 février 2019)

2-Dahir du 20 hija 1335 (10 octobre 1917) sur la conservation et l'exploitation des forêts (BO n° 262 du 29 octobre 1917)

3-Dahir du 30 Novembre 1918 (24 safar 1337) relatif aux occupations temporaires du domaine public (B.O. 20 janvier 1919)

4-Cahier des conditions générales du 21 octobre 1948 relatif aux Occupations temporaires du Domaine forestier

5-Dahir du 05 avril 1949 (6 joulada II 1368) modifiant le dahir du 10 octobre 1917 (20 hija 1335) sur la conservation et l'exploitation des forêts

6-Dahir du 3 mars 1951 (24 joumada I 1370) modifiant le dahir du 30 novembre 1918 (24 safar 1337) relatif aux occupations temporaires du domaine public et abrogeant le dahir du 18 janvier 1937 (5 kaada 1355)

7-Dahir portant loi n°1-76-350 du 25 Ramadan 1396 (20 septembre 1976) relatif à l'Organisation de la participation des populations au développement de l'économie forestière (BO n° 3334 du 22 septembre 1976)

8-Dahir n°1-92-280 du 4 rajeb 1413 (29 décembre 1992) portant loi des finances pour l'année 1993, notamment ses articles 24 et 50 relatifs à la Taxe sur le prix de cession des produits des forêts (BO n° 4183 bis du 30 décembre 1992)

9-Dahir n°1-97-03 du 16 ramadan 1417 (25 janvier 1997) portant promulgation de la loi 9-96 complétant le dahir du 24 safar 1337 (30 novembre 1918) relatif aux occupations temporaires du domaine public

10-Dahir n°1-99-296 du 1er ramadan 1420 (10 décembre 1999) portant promulgation de la loi n°17-98 complétant le dahir du 24 safar 1337 (30 novembre 1918) relatif aux occupations temporaires du domaine forestier

11-Arrêté n°81/2001 du 31 décembre 2001 fixant le taux des redevances d'occupation du domaine forestier

12-Lettre royale du 9 janvier 2002 adressée au Premier Ministre relative à la gestion déconcentrée de l'investissement (BO n° 4970 17 janvier 2002)

13-Arrêté du Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts chargé des Eaux et Forêts n° 370-02 du 20 hija 1422 (5 mars 2002) portant délégation de pouvoirs aux walis des régions (BO n° 4984 du 7 mars 2002)

14-Dahir n° 1-03-60 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement

15-Arrêté du Premier Ministre n°3-8-04 du 19 moharrem 1425 (11 mars 2004) complétant l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts, chargé des eaux et forêts n°370-02 du 20 hija 1422 (5 mars 2002) portant délégation de pouvoirs aux walis des régions

16-Décret n°2-04-503 du 21 hija 1425 (1er février 2005) portant attributions et organisation du Haut-commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification

17-Note circulaire n°4217 du 15/09/2015 relative à la gestion du patrimoine national forestier

18-Arrêté du Ministre de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, Ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement par intérim, n° 2360-16 du 9 Rabii I 1438 (09 décembre 2016) portant délégation de pouvoirs aux walis des régions et aux directeurs régionaux du département de l'énergie et des mines



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.